

## FONDS FÉDÉRAUX EN ÉDUCATION EN NOUVELLE-ÉCOSSE : LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE S'INTERROGE...ET SE VEUT RASSURANT

Le ministère du Patrimoine canadien s'interroge sur l'utilisation des fonds qui sont versés à la Nouvelle-Écosse pour l'éducation en langue française et en langue seconde.

Le ministère a fait parvenir une lettre à la province en date du 16 mai, qui soulève des interrogations quant à l'utilisation future des fonds fédéraux qui sont consacrés à chaque année à l'enseignement dans cette province.

Une rencontre est prévue prochainement entre des représentants du ministère et la ministre de l'Éducation, Jane Purves, qui a créé tout un émoi au sein de la communauté acadienne en déclarant à la fin du mois d'avril qu'elle se sentait libre de dépenser l'argent du Programme d'enseignement des langues officielles comme bon lui semblait.

" Aucun fonds ne sera versé pour des dépenses qui ne seront pas liées à l'éducation en français " assure le ministère du Patrimoine, qui précise que les provinces " ont toujours solidement justifié les fonds fédéraux reçus pour l'éducation en français " .

Le ministère du Patrimoine s'en remet également au bon jugement du Vérificateur général, Denis Desautels : " Les mécanismes en place, de l'avis même du Vérificateur général, permettent d'exercer un contrôle des fonds versés aux provinces dans le cadre du Programme " .

Le son de cloche est passablement différent au bureau du Vérificateur général : " On ne peut pas dire que les normes de contrôle sont adéquates, parce qu'il (Denis Desautels) ne les a pas examinées " réplique la responsable des communications, Johanne McDuff.

Cela ne veut pas dire que le Vérificateur ne se mettra pas bientôt le nez dans les affaires du ministère du Patrimoine. " On prépare une grande vérification sur les subventions et contributions au sein du gouvernement fédéral pour 2001 " confirme Mme McDuff. Il est cependant trop tôt pour savoir quels programmes et quels ministères le Vérificateur entend scruter à la loupe.

Le gouvernement fédéral verse des millions de dollars à tous les ans à la Nouvelle-Écosse dans le cadre de son Programme des langues officielles dans l'enseignement. La province a ainsi obtenu 4 219 560 \$ en 1993-1994, 4 414 065 \$ en 1994-1995, 6 094 343 \$ en 1995-1996, 5 314 348 \$ en 1996-1997, 5 045 297 \$ en 1997-1998 et 3 490 498 \$ en 1998-1999 pour l'enseignement en langue française.

Le ministère du Patrimoine a annoncé récemment la conclusion d'une entente avec les ministres de l'Éducation du pays portant sur le renouvellement du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*.

En vertu de l'entente, toutes les provinces et les territoires devront dorénavant soumettre un plan d'action pluriannuel portant sur l'utilisation des fonds en enseignement avant de recevoir l'argent d'Ottawa.

Chaque gouvernement devra aussi publier à chaque année un rapport d'activité sur les mesures mises en oeuvre et les résultats atteints dans le cadre de son plan d'action.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) réclame cependant rien de moins qu'une enquête nationale, visant à déterminer les montants qui ont été détournés à d'autres fins par la Nouvelle-Écosse et les autres provinces.

**Tiré de l'Association de la presse francophone**